

Secteur :	Services postaux
Sous-secteur :	
Classification de l'industrie :	SIC 4311 Service postal des États-Unis
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	39 U.S.C. §§ 401 et suivants 18 U.S.C. § 1693 39 C.F.R. §§ 310 et 320
Description :	<p>Le Service postal des États-Unis est de façon générale autorisé «à recevoir, à transmettre et à délivrer, aux États-Unis, dans leurs territoires et dans leurs possessions... les matières écrites et imprimées, les colis et matières semblables». Le Service postal est également le seul à pouvoir «fournir et vendre des timbres-poste».</p> <p>Un transporteur autre que le Service postal des États-Unis peut transporter des lettres si, entre autres, chaque lettre est insérée dans une enveloppe, si le bon affranchissement a été acquitté sous forme de timbre, si le timbre est oblitéré par l'expéditeur et si le transporteur approuve l'enveloppe.</p> <p>Les règlements postaux définissent une «lettre» en excluant de ce terme les télégrammes, les livres et magazines, et autres matières. Les règlements permettent aussi que des lettres soient portées en même temps que des marchandises par l'expéditeur, par d'autres sans rémunération et par des messagers spéciaux. Le Service postal a suspendu son règlement relatif aux services privés de «courrier exprès».</p>